

## Documentation EcoPilot:

Coopération transfrontalière dans le cadre de l'instrument européen de voisinage. Programme bassin maritime Méditerranée (IEV CTF\_Med).

Cette note de lecture de plus de 800 pages de documents repris en référence, relatifs à l'appel à propositions pour projets standard dans le cadre du Programme Opérationnel Conjoint de l'Union européenne, Instrument européen de voisinage coopération transfrontalière bassin maritime Méditerranée 2014-2020 (POC IEV-CTFMed) est destinée à évaluer rapidement toute possibilité de préparation de requête. Elle esquisse le cadre, la structure et propose des éléments de méthode de travail pour préciser l'idée de requête. Il faudra ensuite élaborer l'idée en proposition de projet.

### Questions clés

- Quels sont les objectifs prioritaires et les problèmes à résoudre ? Lire Tableaux 8 pp 27-34.
- Quel partenariat est éligible ? Lire Sect. 1 pp 5-6.
- Comment soumettre une proposition de projet ? Commencer par lire Sect. 0 En 2 pages pp 2-3.

### Principales conclusions

Le POC IEV-CTFMed montre clairement que l'UE a précisément défini le cadre d'actions de coopération multilatérale entre les pays Méditerranéens de l'UE (PMUE) et les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM) au terme d'une concertation longue et complète.

Seuls les projets de démonstration pilote qui cadrent, dans l'esprit, les perspectives (ambition, équilibre nord/sud de la Méditerranée) et la méthode de travail seront retenus. Ils devront contribuer à atteindre les objectifs du Programme en toute transparence. Cette coopération transfrontalière entre minimum trois pays de la zone éligible reposera sur une approche interculturelle entre les personnes et le renforcement des capacités institutionnelles. Elle valorisera les réseaux d'innovation euro-méditerranéen et les chaînes de valeur mises en place par les financements de l'UE.

### Mots clés

- Coopération multilatérale transfrontalière de l'UE
- Méditerranée
- Tourisme durable
- Gestion efficace de l'eau
- Ressources en eau non conventionnelles
- Climat & énergie
- Tri sélectif des déchets organiques municipaux
- Rénovation énergétique des bâtiments publics

### Août 2017

### Auteur

**Eric LAITAT**

Dossier IEV-CTF\_Med EcoPilot :

Pour plus d'informations sur les services de EcoPilot, y compris la recherche spécialisée adaptée à votre développement :

**T** : +32 81 22 16 64  
**M** : +32 476 522 156  
**E** : [eric.laitat@ecopilot.be](mailto:eric.laitat@ecopilot.be)

**Skype** ecopilotbe

TVA BE 0889.770.706

## 0 En deux pages

Compte tenu des fortes synergies qui existent entre IEV-CTFMed et les autres programmes de l'UE, les présentations qui seront faites dans chaque pays partenaire méditerranée (PPM) et le matériel d'information contiendront des renseignements sur les initiatives pertinentes financées par l'UE ainsi que celles soutenues par d'autres organisations dans les pays concernés. Tout le matériel réalisé sera rendu public. Un contact direct avec les points focaux nationaux est recommandé pour obtenir ces ressources, soutenir les demandeurs dans la préparation de propositions, dans la recherche de partenaires et dans l'appréhension des règles spécifiques du Programme.

- L'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat (IEVP 2007-2013) doté de € 12 milliards se poursuit par le nouvel Instrument Européen de Voisinage (IEV 2014-2020) capitalisé à € 15,4 milliards. L'IEV est la source de la plupart des fonds destinés aux 16 pays méditerranéens. L'importance de ces budgets explique tout le travail préparatoire de fond. Toutes les dispositions juridiques contenues dans les documents mentionnés dans les documents de référence doivent être abordées dans la requête en financement et être respectées par les bénéficiaires (le demandeur principal et ses partenaires) pendant toute la durée des projets.
- Le consortium issu d'au moins trois pays, doit associer au moins un PMUE et un PPM. Il comportera un maximum de trois partenaires provenant d'un même pays (Sect. 1 selon Fig 1-2)
- Les territoires participant souhaitent concentrer leur coopération sur la base de deux orientations clés, une approche interculturelle entre les personnes et la reconnaissance de la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles (Sect. 2.).
- Les projets retenus valoriseront les réseaux d'innovation euro-méditerranéen et les chaînes de valeur mises en place par les financements de l'UE (parmi les anciens projets/projets en cours).
- Le Programme IEV-CTFMed 2014-2020 approfondit le ciblage thématique établi dans le cadre stratégique du Programme IEVP-CTFMed 2007-2013 et montre ainsi la cohérence et constance des objectifs politiques & stratégiques poursuivis.
- Idéalement, il faudra d'abord identifier le thème porteur de la proposition selon les tableaux synoptiques des besoins à moyen terme issu de la présentation des forces et faiblesses par thème prioritaire (Sect. 8, pp 27-34), prendre contact avec les points de contact nationaux pour identifier les possibles projets ou projets de propositions en cours de préparation.
- Les priorités identifiées couvrent tous les enjeux territoriaux majeurs qui nécessitent une large perspective, un haut niveau de connaissances académiques et des capacités administratives locales afin d'identifier les solutions appropriées et atteindre les objectifs du Programme.
- Une proposition de projet doit porter sur un seul Objectif Thématique et faire référence uniquement à une seule Priorité (**priorité exclusive**). L'évaluation du Formulaire de demande sera conduite par rapport à l'Objectif Thématique et à la Priorité retenues lors du dépôt de la proposition.
- Le Programme vise à développer de nouvelles synergies et complémentarités avec d'autres instruments pertinents de l'UE et internationaux à travers les différents types de projets envisagés (standard, stratégique et de capitalisation), voir Sect. 2.7, y faire référence et trouver les contacts. Un Maximum de 5 réseaux est à prendre en considération dans le formulaire de demande.
- La mise en œuvre du Programme (Sect. 4) se fait via appel à projets avec une procédure de SELECTION en 2 étapes: étape A sur base d'une note succincte Pertinence 30 pts + Conception 20 pts - étape B sur base d'un formulaire complet de demande Pertinence + évaluation opérationnelle 70 pts dont capacité opérationnelle et financière 20, efficacité 20, durabilité 15, rapport coût efficacité 15. Durée: 9 mois depuis le dépôt des dossiers (280 j)

- > Max 12 mois pour recevoir le financement = début du projet JANVIER 2019. Le timing du phasage n'est pas donné.
- *Nota bene* : Au cours de la période 2003-2013, trois appels à propositions ont donné lieu à la présentation d'environ 2000 candidatures pour ne retenir que 95 propositions à l'évaluation technique, soit un taux de réussite inférieur à 5%.
- Max budget 3.5 Mi € - avec 10% de cofinancement —> contribution IEV MAX ± 3.000.000.
- Au Min 50% du budget doit être alloué aux activités mises en œuvre dans les pays partenaires méditerranéens.
- Les 10% requis pour le cofinancement proviennent des ressources propres des participants. Les contributions en nature ne sont pas éligibles. Les dépenses de ressources humaines ne sont pas considérées comme contribution en nature.
- La durée des projets doit être comprise entre 24 et 36 mois.
- Les demandes de subvention doivent être déposées par formulaire de demande en ligne: <http://eform.enicbcmed.eu>.
- Tous les documents du dossier de candidature sont disponibles sur le site web du Programme: <http://www.enicbcmed.eu/fr/enicbcmed-2014-2020/deposer-une-proposition-de-projet>.
- Les propositions doivent être rédigées en anglais ou français.
- La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **9 novembre 2017** à 13 h.

Comme clé de succès d'une proposition, j'ai retenu : (*référence #3 p23*)

- une coopération transfrontalière équilibrée nord sud sur la base de deux orientations clés, une approche interculturelle entre les personnes et la reconnaissance de la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles
- le ciblage thématique des priorités du programme *via* un soutien des efforts de préparation du projet (les coûts préparatoires sont éligibles, modalités à définir)
- l'ambition des projets financés nécessite de larges perspectives, un haut niveau de connaissances académiques et des capacités administratives locales élevés
- les expériences précédentes de coopération conjointe/réseaux existants
- un niveau de cohérence et de complémentarité élevé entre les parties de projets au nord et au sud
- les activités de capitalisation (donnent un point de bonus à la continuation de projets déjà financés)
- un chargé de gestion financière et un chargé de communication associés dès la conception de la demande

La sélection administrative et financière réduit fortement le nombre de projets soumis à évaluation technique (voir *Nota bene* ci-dessus). Avant de commencer à rédiger un projet de proposition, je conseille donc :

- la prise en considération de tous les documents obligatoires (Sect 7.2) en vue d'une présentation irréprochable : declaration du demandeur, declaration du partenaire, evaluation capacite financiere, auto-evaluation de laide detat - liste de controle, la note de calcul des couts administratifs
- l'inscription du demandeur et des partenaires en ligne (<http://eform.enicbcmed.eu>) et l'identification du chargé de gestion financière et du chargé de communication qui seront associés à l'élaboration du projet
- l'analyse du document d'appui de l'UE sur evaluation de la capacite financiere en vue d'une présentation des ressources budgétaire conforme.

## Table des matières

<b>0</b>	<b>En deux pages</b>	<b>2</b>
<b>1</b>	<b>Zone de coopération</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Stratégie</b>	<b>7</b>
2.1	Analyse de la situation : tendances socio-économiques principales et état de l'environnement	7
2.2	Enseignements tirés de la stratégie IEVP CTF Med 2007-2013	7
2.3	Objectif général, objectifs primordiaux et objectifs thématiques	8
2.4	Priorités du programme, résultats attendus et indicateurs pertinents	8
2.5	Analyse des risques et mesures d'atténuation	12
2.6	Questions transversales	13
2.7	Cohérence et complémentarités	14
2.8	Évaluation environnementale stratégique	16
<b>3</b>	<b>Structures conjointes du programme</b>	<b>16</b>
3.1	Leçons apprises sur la gestion d programme et des procédures	16
3.2	Organes, structures et autorités du programme	16
3.3	Autorités et organismes nationaux	17
<b>4</b>	<b>Mise en œuvre du programme</b>	<b>18</b>
4.1	Résumé des systèmes de gestion et de contrôle	18
4.2	Calendrier de mise en œuvre du programme	18
4.3	Description des procédures de sélection des projets	18
4.3.1	Objectifs du processus de sélection des projets	18
4.3.2	Procédure de sélection	18
4.4	Description des types de soutien par priorité	18
<b>5</b>	<b>Projets standard</b>	<b>20</b>
5.1	Principales caractéristique de projet standard	20
5.2	Éléments communs aux projets standard	22
5.3	Rôles et responsabilités du demandeur et des partenaires	22
5.4	Communication et visibilité	22
<b>6</b>	<b>Procédure de dépôt d'une proposition</b>	<b>23</b>
<b>7</b>	<b>Documents de référence</b>	<b>23</b>
7.1	Documents clés	24
7.2	Documents obligatoires à télécharger dans le formulaire de demande en ligne (section « Documents ») Check list	24
7.3	Documents pour appuyer la préparation des propositions de projet	24
7.4	Documents publiés à titre d'information	24
<b>8</b>	<b>Tableaux synoptiques des besoins à moyen terme</b>	<b>25</b>

## Index des Figures

Figure 1 : Carte de la zone de coopération	5
Figure 2 : Zone de coopération éligible pour le premier appel à projets standard	6
Figure 3 : Présentation synoptique de l'objectif prioritaire A pour promouvoir le développement économique et social	10
Figure 4 : Présentation synoptique de l'objectif prioritaire B pour relever les défis communs en matière d'environnement	12
Figure 5 : Types de projets et d'appels	19
Figure 6 : Caractéristiques pour les différents types d'appels à propositions	19
Figure 7 : Contribution du projet standard au Programme Opérationnel Conjoint Référence # 6 p 11)	21

## 1 Zone de coopération

Un projet doit inclure au moins trois pays, classés en **PMUE** - Pays méditerranéens de l'Union européenne et **PPM** - Pays partenaires méditerranéens : Algérie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Palestine, Portugal, Royaume-Uni (Gibraltar), Syrie, Tunisie, Turquie. La dimension transfrontalière est un facteur clé de l'efficacité du projet. L'appel à propositions pour projets standard est lancé avec une *clause de suspension* qui précise que les partenaires localisés dans les territoires éligibles des PPM peuvent déposer une proposition de projet mais ne pourront recevoir des fonds du Programme uniquement si leur pays respectif a signé une convention de financement avec la Commission européenne avant la date limite de l'appel<sup>1</sup>. Le consortium issu d'au moins trois pays, doit associer au moins un PMUE et un PPM et un MAXIMUM de trois partenaires provenant d'un même pays. Les zones géographiques éligibles pour les projets proposés sont :

- **Algérie** : Tlemcen, Ain Temouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdes, Tizi Ouzou, Bejaia, Jijel, Skika, Annaba, El Tarf
- **Jordanie** : Irbid, Al-Balga, Madaba, Al-Karak, Al-Trafilah, Al-Aqaba
- **Maroc** : Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate, Tanger-Tetouan
- **Tunisie** : Médenine, Gabes, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse, Nabeul, Ben Arous, Tunis, Ariana, Bizerte, Beja, Jandouba
- **France** : Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Italie** : Basilicata, Calabria, Campania, Lazio, Liguria, Puglia, Sardegna, Sicilia, Toscana

La Tunisie et la Jordanie disposent de zones limitrophes éligibles pour lesquelles une justification doit être fournie selon le cadre de l'appel à projet pour :

- Tataouine, Kebili, Gasfa, Sidi Bouzid, Kairouan, Zaghouan, Manouba, Le Kef, Siliana
- Al - Mafraq, Ma' an, Amman, Ajlun, Jarash, Az Zarqa'

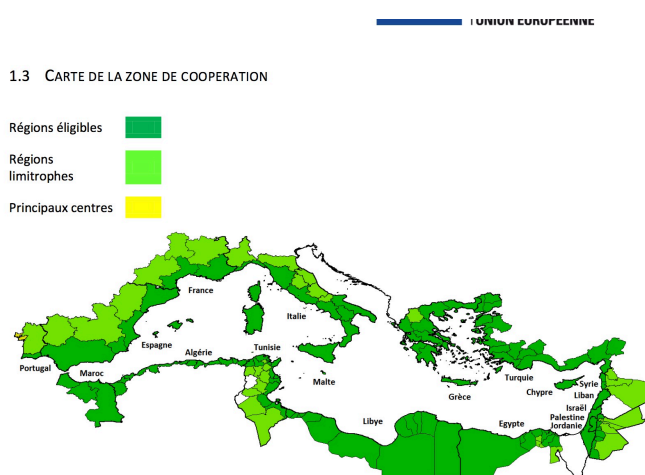


Figure 1 : Carte de la zone de coopération

Les pays suivants ont signé la Convention de Financement avec la Commission européenne : Jordanie, Palestine, Tunisie (liste mise à jour le 19 juillet 2017). Les projets

<sup>1</sup> Et non la date de publication de l'appel d'offre.

standard doivent prévoir la réalisation dans les territoires éligibles des pays participants suivants :

PAYS	REGIONS ÉLIGIBLES CIBLES	REGIONS LIMITOPHES
Chypre	Tout le pays	Aucune
Égypte	Ad Daqahliyah, Al Buhayrah, Al Iskandanyah, Al Isma'iliyah, Ash Sharquiyah, Bur Sa'id, Dumyat, Kafr ash Shaykh, Marsa Matruh	Al Gharbiyah, Al Minufiyah, Al Qalyubiyah, As Suways
Espagne	Andalucía, Cataluña, Ceuta, Comunidad Valenciana, Islas Baleares, Melilla, Murcia	Aragon, Castilla-La-Mancha, Extremadura
France <sup>7</sup>	Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur	Auvergne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes
Grèce	Anatoliki Makedonia – Thraki, Attiki, Dytiki Ellada, Ionia Nisia, Ipeiros, Kentriki Makedonia, Kriti, Notio Aigaio, Peloponnisos, Sterea Ellada, Thessalia, Voreio Aigaio	Dytiki Makedonia
Israël <sup>8</sup>	Tout le pays	Aucune
Italie	Basilicata, Calabria, Campania, Lazio, Liguria, Puglia, Sardegna, Sicilia, Toscana	Abruzzo, Emilia Romagna, Marche, Molise, Piemonte, Umbria
Jordanie	Al-Aqaba, Al-Balga, Al-Karak, Al-Tafilah, Irbid, Madaba	Ajlun, Al-Mafraq, Amman, Az Zarqa', Jarash, Ma'an
Liban	Tout le pays	Aucune
Malte	Tout le pays	Aucune
Palestine	Tout le pays	Aucune
Portugal	Algarve, Lisboa <sup>9</sup>	Alentejo
Tunisie	Ariana, Béja, Ben Arous, Bizerte, Gabès, Jandouba, Mahdia, Médenine, Monastir, Nabeul, Sfax, Sousse, Tunis	Gasfa, Kairouan, Kebili, Le Kef, Manouba, Sidi Bouzid, Siliana, Tataoiune, Zaghouan

Figure 2 : Zone de coopération éligible pour le premier appel à projets standard

## 2 Stratégie

Une approche interculturelle entre les personnes et le renforcement des capacités institutionnelles articulent les priorités d'action de l'appel à projet.

L'objectif général du programme IEV CTF (c'est à dire le plus haut objectif de l'appel à projet) est de favoriser un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable qui peut faire avancer *l'intégration transfrontalière* et valoriser les territoires et les valeurs des pays participants.

### 2.1 Analyse de la situation : tendances socio-économiques principales et état de l'environnement

Tendances démographiques

Tendances socio-économiques et défis

- Croissance économique différenciée
- Innovation et technologie en tant que moteurs de compétitivité : La mer méditerranée. est le tissu conjonctif qui lie les pays participants au projet. Elle représente un écosystème unique en termes d'habitat et de biodiversité dans un mélange riche et diversifié de valeurs culturelles et du patrimoine (*référence #3 25*)
- Le tourisme est un pilier majeur de l'économie régionale

Etat de l'environnement et chiffres clés

- Valorisation d'un patrimoine naturel et culturel unique
- Ecologisation de l'économie par la réalisation du potentiel d'énergies renouvelables
- Gestion des déchets pour préserver les villes et les côtes (déchets municipaux)
- La disponibilité en eau (*référence #3 p 21*). L'agriculture représente 78% des prélèvements en eau dans les PPM → questions relatives à l'efficacité de l'utilisation de l'eau, notamment pertes et fuites dans le transport et la distribution, inefficacité et gaspillage dans l'irrigation et les usages domestiques. L'amélioration du rendement de l'eau, avec un accent particulier sur l'agriculture, ainsi que l'augmentation de l'approvisionnement en eau par les ressources en eau non conventionnelles, font partie des principales priorités pour la zone de coopération IEV CTF Med.
- Les énergies renouvelables en tant qu'avantage naturel dans la région

### 2.2 Enseignements tirés de la stratégie IEVP CTF Med 2007-2013

Le nouveau Programme Opérationnel Conjoint (POC) se concentre sur les défis économiques, sociaux et environnementaux de la plus haute importance pour la zone de coopération : la revitalisation de l'économie par le biais des réseaux d'innovation euro-méditerranéen et des chaînes de valeur dont le but ultime est de stimuler les possibilités d'emploi et l'inclusion sociale ainsi que la conservation des écosystèmes uniques de la Méditerranée.

Le cadre stratégique du Programme IEVP pour la période 2007-2013 prévoyait **quatre priorités** et **dix mesures**. L'appel à propositions pour projets standard IEV 2014-2020

approfondit son **ciblage thématique** en sélectionnant quatre **objectifs thématiques** (OT) et onze priorités du POC qui détaille **chaque priorité** au niveau des **résultats attendus** et donne une **liste indicative des réalisations**, y compris de **leurs indicateurs**. Cette approche est donc très ciblée. Elle devrait accroître l'impact et l'efficacité, tout en réduisant les niveaux actuellement élevés de demandes infructueuses de financement.

### 2.3 Objectif général, objectifs primordiaux et objectifs thématiques

L'objectif général du Programme IEV CTF Med 2014-2020 est de favoriser un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable, qui peut faire avancer l'intégration transfrontalière et valoriser les territoires et les valeurs des pays participants.

Deux objectifs primordiaux (OP) du Programme ont été précisés en onze objectifs thématiques<sup>2</sup> (OT).

Les OP sont p 19 :

- A - Promouvoir le développement économique et social
- B - Relever les défis communs en matière d'environnement

Les OT sont :

- A.1 - Développement des entreprises et des PME
- A.2 - Soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation
- A.3 - Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- B.4 - Protection de l'environnement, adaptation au et atténuation du changement climatique

Les délégations nationales ont convenu de huit secteurs les plus pertinents : l'innovation et la technologie, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, les micros, petites et moyennes entreprises, le traitement des eaux usées, le tourisme, la gestion intégrée des zones côtières, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

### 2.4 Priorités du programme, résultats attendus et indicateurs pertinents

Les priorités du Programme ont été élaborées sur la base des besoins les plus pertinents à moyen terme (BMT) – Voir les tableaux de synoptiques à la Section 8.

Les territoires participant devraient concentrer leur coopération sur la base de deux orientations clés : 1- une approche interculturelle entre les personnes et 2- la reconnaissance de la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles

**Coopération interculturelle** (*people-to-people cooperation*). La coopération interculturelle commune est essentielle pour renforcer l'appropriation et encourager la participation active de la société civile dans les pays riverains de la Méditerranée. Cette approche est donc une condition préalable à la réalisation des objectifs du Programme et est

<sup>2</sup> Il est clair que les projets doivent s'inscrire dans le cadre du programme et identifier leur thème porteur (voir d'abord Section 8 tableaux synoptiques pour identifier les problèmes à résoudre puis revenir sur la description des objectifs thématiques).



particulièrement pertinente pour les priorités spécifiques où les défis sociétaux doivent être abordés. En effet, plusieurs priorités impliquent la mobilisation des personnes en termes de créativité et de coopération pour développer des solutions et pour faire usage de ressources limitées.

**Renforcement des capacités institutionnelles.** Les institutions locales ont un rôle clé dans le développement économique, non seulement en termes d'investissements directs, mais aussi en tant que catalyseurs pour le développement durable. Dans les pays méditerranéens les institutions locales opèrent dans différents cadres législatifs et opérationnels, et pourtant les villes de la région et d'autres organismes locaux font face à des défis communs, tels que ceux liés au développement urbain non contrôlé, la prolifération de l'habitat informel / bidonvilles à la périphérie des grandes villes, la pauvreté et le chômage, la pollution, etc.

Les besoins les plus pressants de la plupart des villes de la région : encourager l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les institutions locales, le renforcement des capacités pour la prestation des services publics de qualité, l'amélioration des capacités d'exercer des activités qui peuvent créer des opportunités d'emploi, générant des revenus et l'amélioration des capacités pour assurer la participation des sociétés civiles locales et des acteurs socio-économiques dans les processus de planification locale.

Le chômage, le manque d'emploi et la rareté des opportunités représentent quelques-uns des défis les plus importants pour l'ensemble de la région à l'heure actuelle, impactant toutes les populations, indépendamment de l'âge et de l'éducation. Certains groupes défavorisés, tels que les femmes et les jeunes, souffrent particulièrement en raison de la difficulté d'entrer dans le cycle de travail.

- OBJECTIF THÉMATIQUE A.1. (et non 1.A selon Figure) : les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) - plus de 90% du total des entreprises de la région - représentent un moteur économique et d'emploi important pour la région. Elles font face à un certain nombre de défis qui pourraient nuire à leur compétitivité sur les marchés nationaux et étrangers, ainsi qu'à leur durabilité globale. Le programme cible 3 aspects : l'innovation, la mondialisation (export) et le tourisme.
  - o PRIORITÉ A.1.1.<sup>3</sup> Soutenir des start-ups innovantes, jeunes femmes entrepreneurs, protection de la propriété intellectuelle et commercialisation (*référence #3* indicateurs p 29).
  - o PRIORITÉ A.1.2. Renforcer et soutenir les réseaux, chaînes de valeur, groupements (clusters) et consortiums euro- méditerranéens dans les secteurs traditionnels (agro-alimentaire, tourisme, textile/habillement, etc.) et les secteurs non traditionnels (idées innovantes pour le développement urbain, éco-habitat, technologies durables liées à l'eau et à d'autres technologies propres, énergies renouvelables, industries créatives, etc.) *référence #3* Indicateurs p 31.
    - Se concentre sur toutes les formes de partenariats transfrontaliers d'entreprise et notamment les groupements euro- méditerranéen, les consortiums, les réseaux et les chaînes de valeur.
    - La priorité A.1.2 est ouverte à la fois à des secteurs traditionnels (agro-alimentaire, tourisme, textile/habillement, etc.) et à des secteurs non traditionnels (solutions innovantes pour le développement urbain, éco-habitats, technologies

<sup>3</sup> Notée priorité A1 dans manuel p 27

durables liées à l'eau et à d'autres technologies propres, énergies renouvelables, industries créatives, etc.). Cette souplesse est particulièrement importante étant donné que le Programme IEV CTF Med s'étend sur une période de mise en œuvre d'environ 7 ans.

#### APERÇU DE L'OBJECTIF PRIMORDIAL A, OBJECTIFS THEMATIQUES ET PRIORITES

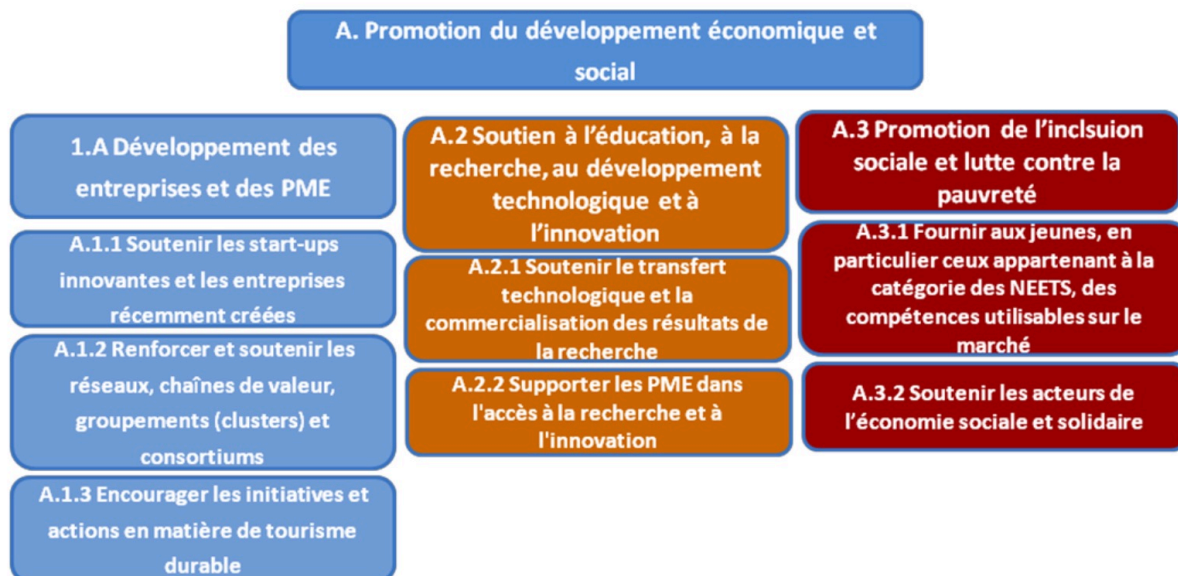


Figure 3 : Présentation synoptique de l'objectif prioritaire A pour promouvoir le développement économique et social

- Les initiatives dans le cadre de cette priorité devraient soutenir la mise en place, la structuration et la gestion des groupements de MPME, ou le renforcement de partenariats existants. Le type de soutien apporté peut varier de services de conseil en affaires (par ex., marketing, logistique, internationalisation, applications TIC, gouvernance, groupements, etc.) aux services de formation/coaching etc.
- Un modèle particulier de gestion et de partenariat que le Programme examinera est également le partenariat public-privé (PPP), par le biais de modules de formation *ad hoc* adressés aux acteurs de l'entreprise, aux fonctionnaires, aux autorités publiques responsables au niveau régional et à d'autres parties prenantes.
- PRIORITÉ A.1.3. tourisme durable dans nouveaux segments et niche : écotourisme<sup>4</sup> et tourisme durable<sup>5</sup> selon définitions en note de bas de page (*référence #3* indicateurs p 33).
  - Le Programme soutient toutes les initiatives visant à créer de nouveaux produits touristiques, notamment l'éco-tourisme et le tourisme durable avec la valorisation

<sup>4</sup> « Toutes les formes de tourisme dont la motivation principale des touristes est l'observation et l'appréciation de la nature ainsi que les cultures traditionnelles des zones naturelles basées sur la nature ». Pour une définition complète de l'éco-tourisme, veuillez vous reporter à : <http://sdt.unwto.org/en/content/ecotourism-and-protected-areas>

L'écotourisme est une forme de tourisme durable - toutes les formes de tourisme peuvent devenir plus durables, mais toutes les formes de tourisme ne sont pas de l'écotourisme.

<sup>5</sup> « Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. », OMT <http://sdt.unwto.org/en/content/about-us-5>

d'une variété de ressources locales et méditerranéennes : gastronomie et spécialités culinaires, paysages et ressources naturelles, produits de tourisme d'aventure, tourisme adapté au handicap, produits de sport et bien-être, produits de tourisme rural.

- Le Programme envisage également des partenariats publics-privés transnationaux.
  - Les initiatives peuvent également inclure des services de soutien (assistance technique et financière) fournis aux communautés locales, aux MPME, aux voyagistes, aux organismes de gestion des zones protégées, et aux autres parties prenantes impliquées dans le développement et la gestion de nouveaux produits touristiques, la formation adressée à divers groupes de fournisseurs de services commerciaux (par exemple les gestionnaires, le personnel, etc.); et des campagnes de sensibilisation (séminaires thématiques, etc.) ciblant les communautés locales et le secteur privé.
- OBJECTIF THÉMATIQUE A2 – Soutien à l'éducation, à la recherche, au développement technologique et à l'innovation. Ligne d'action centrée sur l'innovation en tant que moteur de la compétitivité.
- PRIORITÉ A.2.1. Soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de recherche, lien recherche-industrie (*référence #3* indicateurs pp36-37).
  - PRIORITÉ A.2.2. Soutenir les PME dans l'accès à la recherche et à l'innovation *via* cluster (*référence #3* indicateurs p 38).
- OBJECTIF THÉMATIQUE A3 – Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté (selon définitions p 38).
- PRIORITÉ A.3.1. Fournir aux femmes et jeunes NEET<sup>6</sup>, jeunes sans emploi, ni éducation et formation (*référence #3* indicateurs p 40).
  - PRIORITÉ A.3.2. Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire<sup>7</sup>, notamment en termes d'amélioration de leurs capacités et de la coopération avec les administrations publiques pour la fourniture de services (*référence #3* indicateurs p 41).
- OBJECTIF THÉMATIQUE B.4. Protection de l'environnement, adaptation au/ et atténuation du changement climatique. Les questions les plus pertinentes pour la région sont liées à l'eau, la gestion des déchets, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ainsi que la gestion intégrée des zones côtières.
- L'analyse sectorielle et des données relatives a souligné que la disponibilité de l'eau dans le bassin méditerranéen est limitée et les ressources sont réparties de manière inégale parmi les pays souffrant de pénurie d'eau.
- PRIORITÉ B.4.1. Soutenir les initiatives durables visant à trouver des solutions innovantes et technologiques pour accroître la gestion efficace de l'eau et encourager l'utilisation de ressources en eau non conventionnelles<sup>8</sup> (*référence #3* indicateurs p 45).
  - PRIORITÉ B.4.2. Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif à la source et l'exploitation optimale, notamment de la composante organique (*référence #3* indicateurs p 48).

<sup>6</sup> De l'anglais « *Not in Employment, Education or Training* »

<sup>7</sup> Au sens de l'élargissement et de l'amélioration des services sociaux existants.

<sup>8</sup> Le Tb pages 45 et 46 présente clairement le recours aux eaux non conventionnelles pour l'irrigation en agriculture et l'usage domestique. Il donne un exemple de présentation des résultats attendus, avec les indicateurs de résultats, la liste indicative des réalisations et les indicateurs de réalisations.

- PRIORITÉ B.4.3. Soutenir les rénovations énergétiques économiquement rentables et innovantes en fonction du type de bâtiment et des zones climatiques, en mettant l'accent sur les bâtiments publics (*référence #3* indicateurs p 49).

#### APERÇU DE L'OBJECTIF PRIMORDIAL 2, OBJECTIF THEMATIQUE ET PRIORITES

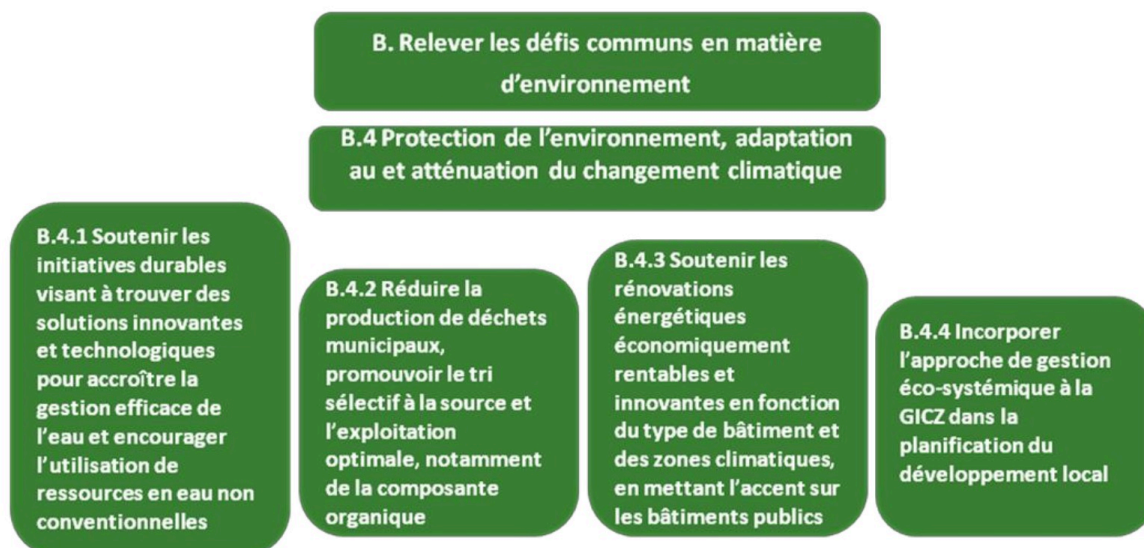


Figure 4 : Présentation synoptique de l'objectif prioritaire B pour relever les défis communs en matière d'environnement

- PRIORITÉ B.4.4. Incorporer l'approche de gestion éco-systémique à la GICZ dans la planification du développement local, à travers l'amélioration de la coordination intra-territoriale entre les différentes parties prenantes (*référence #3* indicateurs p 51).

## 2.5 Analyse des risques et mesures d'atténuation

Une analyse des risques et les mesures d'atténuation identifiées est présentée pour chaque objectif thématique, avec une estimation du risque d'occurrence, de l'impact négatif potentiel et de la responsabilité des parties prenantes concernées, liés au contexte et au contenu, selon un tableau (*référence #3* pp 53-59) présentant : Risques, Occurrence du risque (Elevé, Moyen, Faible), Impact du niveau du risque (Elevé, Moyen, Faible), Responsabilité.

- Les risques liés au contexte peuvent affecter un ou plusieurs territoires où il est prévu de mettre en place des activités. Si cela ce produit, l'impact négatif ira au-delà de la responsabilité et des capacités de structures du Programme. Une approche flexible au cas par cas, en étroite coopération avec les collectivités locales et nationales concernées sera alors appliquée afin de maintenir la mise en œuvre du (des) projet(s) autant que possible.
- Les risques liés au contenu (projet spécifique) doivent être soigneusement examinés lors de la planification des projets et traités par les bénéficiaires. Au cours de la mise en œuvre, des mesures d'atténuation pourraient être définies avec le soutien du STC, de l'Autorité de Gestion (AG), et des autorités locales, le cas échéant. Dans tous les cas de changements

majeurs dans la conception du projet (par ex. révision de la composition du partenariat et/ou modification des résultats attendus) la décision finale doit être prise par le CSC.

- Les risques techniques mineurs, tels que les pertes financières résultant de la fraude ou d'une mauvaise gestion financière, sont considérés à la fois comme ayant un faible risque d'apparition et un faible impact potentiel. Ils ne sont donc pas signalés.

Pour l'OBJECTIF THÉMATIQUE B.4. Protection de l'environnement, adaptation au et atténuation du changement climatique par exemple,

- Les risques liés au contexte sont identifiés par : Détérioration de la situation politique et sécuritaire, Détérioration des perspectives économiques et financières
- Les risques spécifiques sont identifiés par : Incitation financière insuffisante pour que les institutions locales assurent sur le long terme l'approvisionnement en eau domestique, la gestion des déchets solides et les activités d'économie d'énergie, Développement incontrôlé du tourisme et de l'étalement urbain affectant les zones côtières, Instabilité / changements pouvant affecter les projets partenaires, et entraver la mise en œuvre du projet.

## 2.6 Questions transversales

Les règles d'application disposent que le Programme doit décrire la manière dont les quatre questions transversales seront prises en compte:

- **Démocratie et droits de l'homme.** Des institutions inclusives et démocratiques sont essentielles pour renforcer la bonne gouvernance et l'État de droit. La mise en œuvre du Programme sera centrée sur les personnes et préviendra toute discrimination fondée sur la race, le sexe, la nationalité, la langue ou la religion. Un traitement équitable sera garanti dans l'accès aux opportunités de formation et d'éducation.
- **Durabilité environnementale.** La durabilité environnementale est une opportunité pour soutenir des objectifs sociaux et économiques plus larges, en plus d'un environnement et d'une société sains. Tous les projets qui bénéficieront d'un soutien du Programme devront préciser les questions environnementales et prendre en compte l'impact de leurs actions sur l'environnement, notamment la conservation et gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques ainsi que la réduction des gaz à effet de serre, etc.) et assurer la cohérence et les synergies. La durabilité environnementale exige également que les partenaires du Programme envisagent des solutions pour minimiser et / ou atténuer les impacts négatifs potentiels sur les ressources biologiques, le climat et le bien-être de la société. Elle exige également des engagements supplémentaires en termes de sensibilisation sur les principes et pratiques de la durabilité s'adressant aux industries, aux MPME, aux citoyens et aux communautés.
- **Égalité hommes-femmes.** L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et sont des éléments importants pour un développement juste, équitable et durable. Une attention particulière sera également réservée aux NEET. Le Programme veut mettre fin à toutes les sources de discriminations, assurer un accès égal aux ressources et l'égalité des chances dans toutes les sphères de la vie, tant pour les hommes que pour les femmes. Le Programme devrait aborder tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques liés à l'égalité des

sexes. Les partenaires et les institutions impliquées sont vivement encouragés à/doivent inclure des considérations de genre dans toutes leurs activités.

- **SIDA.** Même si cet aspect est marginal, le Programme s'attachera à assurer l'égalité de toutes les personnes indépendamment de leur condition sociale, garantissant un traitement équitable y compris des personnes affectées par le SIDA.

## 2.7 Cohérence et complémentarités

La stratégie du Programme se concentre sur un nombre limité de priorités pour lesquelles une coopération transfrontalière efficace ajoute aussi bien de la valeur aux politiques locales, nationales et régionales - et porte sur des éléments qui ne sont pas déjà financés ou sont plus convenablement financés par d'autres programmes et initiatives.

Les priorités identifiées couvrent tous les enjeux territoriaux majeurs qui nécessitent une large perspective, un haut niveau de connaissances académiques et des capacités administratives locales afin d'identifier les solutions appropriées et atteindre efficacement ces solutions à travers les différents types de projets envisagés (standard, stratégique et de capitalisation). Par conséquent, la stratégie repose sur: l'Analyse du contexte social de la situation économique et environnementale ; la Cohérence et la complémentarité avec d'autres programmes mis en œuvre dans la même région par l'UE et par d'autres acteurs ; et les Principales Caractéristiques de la coopération transfrontalière.

Le Programme vise à développer de nouvelles synergies et complémentarités avec d'autres instruments pertinents de l'UE et internationaux (par exemple programmes de coopération ETC, programmes IEV CTF 2014-2020, plusieurs programmes thématiques, le 7<sup>ième</sup> programme cadre de recherche et développement, la BEI-FEMIP, etc.) sur la base des projets financés par le Programme IEVP CTF Med 2007- 2013. Ainsi, des activités de capitalisation portant sur les expériences les plus significatives et sur les réalisations dans le cadre du Programme IEVP CTF Med 2007-2013 permettront de stimuler de façon continue de nouvelles synergies et complémentarités avec les principaux acteurs internationaux.

- **Principales politiques, initiatives et acteurs concernés par la stratégie d'intervention du programme.** Les principaux acteurs concernés dont les initiatives sont conformes à la stratégie d'intervention du Programme comprennent : l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Banque Mondiale, le Fonds MENA pour la transition, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM), et la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM), en particulier sa Commission Inter-Méditerranéenne (CIM), et enfin tous les autres programmes de l'UE 2014-2020.
- **Cohérence et complémentarité avec les nouveaux programmes de l'UE et d'autres initiatives.** En particulier pour les questions relatives à :
  - o PRIORITÉ A.1.3. De trop nombreuses politiques de l'UE abordent les questions relatives au développement touristique régional. Elles ne sont pas reprises dans cette note de lecture.
  - o PRIORITÉ B.4.1. Gestion efficace de l'eau et utilisation de ressources en eau non conventionnelles: Soutenir l'application, le développement, les essais et la démonstration d'approches intégrées pour la mise en œuvre de plans et programmes de l'UE dans les domaines de l'eau (LIFE 2014-2020), Élaboration de stratégies intégrées et d'outils pour la gestion des conflits en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles

- (INTERREG MED 2014-2020). Amélioration de la gouvernance du traitement et du recyclage de l'eau (INTERREG Europe).
- PRIORITÉ B.4.2. Traitement et recyclage des déchets : Élaborer des stratégies innovantes et viables visant la prévention des déchets et la gestion dans les zones urbaines et péri-urbaines (HORIZON 2020). Développer des approches intégrées pour la mise en œuvre de plans et programmes pour les déchets (LIFE 2014-2020). Élaborer des stratégies intégrées et des outils pour réduire l'utilisation des ressources, améliorer leur efficacité et dissocier la croissance économique de la consommation de ressources, etc. (INTERREG MED 2014-2020). Amélioration de la gouvernance de la gestion des déchets, minimisation des déchets, etc. (INTERREG Europe).
  - PRIORITÉ B.4.3. Efficacité énergétique et énergie renouvelable. Stimuler les pouvoirs publics à planifier, financer et mettre en œuvre des plans et politiques énergétiques durables ambitieux (par exemple dans le cadre de l'initiative Pacte des maires<sup>9</sup>), sur la base de données et d'analyses fiables (HORIZON 2020). Permettre au secteur privé de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'utiliser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (LIFE 2014-2020). Élaborer des services ou des outils pour augmenter les capacités des pouvoirs publics, des propriétaires et des gestionnaires pour augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. Élaborer des études de faisabilité, y compris des facteurs juridiques et financiers, pour l'utilisation des sources renouvelables locales pour des types spécifiques de territoires. (INTERREG MED 2014-2020). Soutenir les actions et les investissements pour augmenter les niveaux de l'efficacité énergétique, y compris dans les bâtiments publics et le secteur du logement et augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global, en encourageant et en facilitant la production et la distribution des sources d'énergie renouvelables (INTERREG Europe).
  - PRIORITÉ B.4.4. Protection de l'environnement, adaptation au et atténuation du changement climatique / GIZC. Renforcer l'approche fondée sur l'écosystème dans la gestion des activités maritimes et contribuer aux objectifs de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (HORIZON 2020). Amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces, y compris les habitats marins et espèces, et espèces d'oiseaux, présentant un intérêt pour de l'Union (LIFE 2014-2020). Améliorer la mise en œuvre des stratégies et des outils pour mieux prendre en compte les événements météorologiques, les sécheresses, les inondations, l'érosion des terres et des côtes dans les stratégies de développement de l'économie et du touristique (INTERREG MED 2014-2020 et BLUEMED Initiative). Promouvoir les pratiques régionales pour la gestion intégrée des zones côtières en raison du nouveau règlement-cadre en matière de planification de l'espace maritime ainsi que de GIZC (INTERREG Europe).

*Compte tenu des fortes synergies qui existent entre IEV-CTFMed et les autres programmes de l'UE, les présentations qui seront faites dans chaque pays partenaire méditerranée (PPM) et le matériel d'information contiendront des renseignements sur les initiatives pertinentes financées par l'UE ainsi que celles soutenues par d'autres organisations dans les pays concernés. **Tout le matériel réalisé sera publié sur le site web du Programme.***

<sup>9</sup> Covent of Mayors for climate and energy ! En ligne <[http://www.covenantofmayors.eu/index\\_en.html](http://www.covenantofmayors.eu/index_en.html)>

## 2.8 Évaluation environnementale stratégique

Le Programme IEV CTF Med vise à favoriser un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable, qui peut faire avancer l'intégration transfrontalière et valoriser les territoires et les valeurs des pays participants.

L'évaluation environnementale stratégique selon la Dir 2001/42/CE est obligatoire pour tous les plans et programmes qui sont élaborés/financés par l'UE pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'énergie, de l'industrie, des transports, de la gestion des déchets, de la gestion de l'eau, des télécommunications, du tourisme, de l'aménagement du territoire urbain et rural ou de l'affectation des sols.

## 3 Structures conjointes du programme

### 3.1 Leçons apprises sur la gestion d programme et des procédures

Au cours de la période 2003-2013, trois appels à propositions ont donné lieu à la présentation d'environ 2000 candidatures pour ne retenir que 95 projets à l'évaluation technique, soit un taux de réussite inférieur à 5% (*référence #3 p 99*). La nécessité de réduire davantage la durée de candidature et du processus de sélection, *ainsi que le nombre de candidatures et de projets approuvés*, constituent des éléments clés pour le nouveau Programme 2014-2020.

La procédure en deux étapes implique le dépôt d'une **note succincte** selon un formulaire simple qui sera analysé lors de la première étape et un **formulaire détaillé** qui ne sera analysé à la seconde étape que pour les propositions de projets présélectionnés lors de la première étape (*référence #3 p 99*). Les lignes directrices à l'intention des demandeurs précisent toutefois que les demandes de subvention pour les projets standard sont déposées en une étape (*référence # 6 p 21*) et ne font pas mention d'une note succincte, qui est probablement le résumé opérationnel de la proposition de projet.

### 3.2 Organes, structures et autorités du programme

L'Autorité de Gestion (AG) est la Région Autonome de la Sardaigne (Italie), qui a sa base opérationnelle à Cagliari (Italie) au sein de la Présidence de la Région Sardaigne. Elle comporte un COMITE DE SUIVI CONJOINT (CSC) et un SECRETARIAT TECHNIQUE CONJOINT (STC) dont la mission principale est d'assurer la gestion quotidienne du programme. Parmi les fonctions de STC, j'ai retenu :

- gérer les services et assurer les fonctions liées à la gestion de l'information et aux systèmes d'information du Programme et des projets; également la traduction de documents, etc.;
- aider l'AG et les bureaux de la Direction générale à l'organisation d'événements, à la fois pour le programme et au niveau national (y compris le lancement du programme, le lancement des appels et des événements pour les bénéficiaires du projet) ;
- préparer des questions et réponses durant toute la phase de lancement des appels à propositions.

Par ailleurs, le Programme aura une antenne à Aqaba (Jordanie) pour la Méditerranée orientale, dont l'institution d'accueil est l'Autorité de la Zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZA). Cette antenne sera responsable de l'organisation d'événements qui se tiendront dans sa propre zone géographique et qui concernent les principales activités suivantes du Programme :



- lancement et la mise en œuvre du Programme ;
- promotion des appels à propositions ;
- activités de communication durant le lancement des appels à propositions et la mise en œuvre des projets;
- évaluation des propositions de projets en fonction des besoins (vérifications administratives et d'éligibilité) ;
- activités de capitalisation et de coordination avec d'autres programmes ou instruments dans la région méditerranéenne ;
- mise en œuvre du projet (par ex. formation et ateliers).

### 3.3 Autorités et organismes nationaux

Les Autorités nationales sont :

- **France** : Région Provence Alpes Côte d'Azur (Pôle Europe et International), Mission des Projets et Partenariats Méditerranéens (MPPM)
- **Italie** : Agence pour la cohésion territoriale (ACT)
- **Jordanie** : Ministère de la planification et de la coopération internationale Division des Programmes de partenariat avec l'UE. Département de coopération internationale
- **Tunisie** : Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale

Les *Points de contacts nationaux* (non identifiés en référence #3 p 118) ont pour mission au stade initial de :

- Informer les bénéficiaires potentiels des possibilités de financement et les appuyer dans la préparation de propositions, dans la recherche de partenaires et dans l'appréhension les règles spécifiques du Programme.

## 4 Mise en œuvre du programme

### 4.1 Résumé des systèmes de gestion et de contrôle

Sans objet pour les demandeurs.

### 4.2 Calendrier de mise en œuvre du programme

Charte de GANTT. Mise en œuvre du projet deuxième semestre 2017 → Fin des projets Décembre 2022 (*référence #3 p 135*).

### 4.3 Description des procédures de sélection des projets

#### 4.3.1 Objectifs du processus de sélection des projets

- Réduire le temps de soumission des demandes et d'évaluation par des formulaires électroniques.
- Améliorer l'évaluation de la qualité des propositions afin d'assurer leur alignement avec la stratégie du Programme
- Accélérer et améliorer la vérification de l'éligibilité grâce à l'utilisation du système d'évaluation informatique
- Réduire le temps nécessaire pour la signature des contrats en simplifiant le dossier de candidature et, en particulier, les formulaires de budget

#### 4.3.2 Procédure de sélection

- En principe, les appels à propositions seront restreints: une procédure en deux étapes sera prévue dans laquelle les organisations éligibles peuvent demander de participer, seulement les demandeurs ayant été présélectionnés à l'ÉTAPE 1 – Note conceptuelle, seront invités à soumettre une proposition complète ÉTAPE 2 – Formulaire complet de demande (*référence # 3 p 137*). Les lignes directrices à l'intention des demandeurs prévoient clairement une seule étape de candidature (*référence # 6 p 21*).
- Le calendrier indicatif de la procédure d'évaluation est de 1 an depuis le lancement de l'appel à projet.

### 4.4 Description des types de soutien par priorité

- Pour atteindre ses objectifs et les priorités thématiques, le programme lance des appels à propositions pour mettre en œuvre les projets standard, stratégiques et de capitalisation. Les propositions peuvent être présentées par des acteurs organisés en partenariats méditerranéens transfrontaliers dans les appels à propositions lancés en ligne. Le programme vise à accroître la qualité des projets sélectionnés, à mettre en commun les ressources et à élargir l'impact au niveau du programme Bassin Maritime Méditerranée.
- Les objectifs et les priorités thématiques ont été réduits, pour permettre un meilleur alignement des projets ayant des besoins transfrontaliers plus spécifiques et des défis identifiés.
- Les deux appels à projets, standard et stratégiques, auront une allocation de 45 % du total des fonds disponibles. Le 10 % restant sera alloué à l'appel à projets de capitalisation.

- Les projets peuvent être financés à condition qu'ils :
  - o procurent un impact clair à la coopération transfrontalière et des avantages communs, comme décrit dans le document de programmation, et qu'ils démontrent la valeur ajoutée aux stratégies de l'Union européenne et à ce programme ;
  - o sont mis en œuvre dans la zone du Programme, des pays participants indiqués dans les appels à propositions ;

<b>Standard</b>	Les projets standards auront un caractère de démonstration, en fournissant des exemples pilotes dans un domaine d'expertise spécifique, tout en veillant au réseautage entre les acteurs concernés.
<b>Stratégique</b>	Les projets stratégiques garantiront une attention plus profonde aux besoins émergents identifiés par les termes de référence approuvés par le CSC. Ils permettront un impact étendu sur les priorités retenues et une contribution claire aux politiques nationales et aux politiques de l'UE dans la région.
<b>Capitalisation</b>	Les projets de capitalisation promouvront l'exploitation et/ou la diffusion la plus large des pratiques couronnées de succès et des résultats des projets déjà financés.

Figure 5 : Types de projets et d'appels

- o sont des projets intégrés, où chaque bénéficiaire met en œuvre une partie des activités du projet sur son propre territoire, et les avantages communs seront atteints pour chacun d'entre eux.
- Les projets répondant à ces critères peuvent être partiellement mis en œuvre en dehors de la zone du programme par les bénéficiaires situés dans les pays participants au programme, à condition que les conditions suivantes soient remplies :
  - o ces activités sont nécessaires pour atteindre les objectifs du projet et elles bénéficient à la zone de coopération du Programme ;
  - o le montant total alloué au titre du Programme à des activités en dehors de la zone du programme ne dépasse pas 20 % de la contribution de l'Union européenne à la fois au niveau du projet et au niveau du Programme.

Les projets doivent répondre aux caractéristiques suivantes (*référence #3 p 141*):

	Standard	Stratégique	Capitalisation
Plafond minimum de la contribution UE	1 000 000 €	2 500 000 €	500 000 €
Plafond maximum de la contribution UE	3 000 000 €	6 000 000 €	1 000 000 €
Minimum de pays en partenariat	3	4	5
Minimum de PPM en partenariat	1	2	1
Nb maximum recommandé de bénéficiaires	7	10	10
Nombre maximum de bénéficiaires du même pays	3	3	3
Durée maximale <sup>128</sup>	3 ans	4 ans	1-2 ans

Figure 6 : Caractéristiques pour les différents types d'appels à propositions

- Au moins 50% du budget du projet est utilisé pour financer des activités dans les pays partenaires méditerranéens (PPM).
- Le taux de cofinancement à fournir par le partenariat du projet ne doit pas être inférieur à 10 % des coûts totaux du projet.
- Les coûts liés à la préparation de propositions de projets sont considérés comme éligibles, à condition qu'ils soient limités aux frais de voyage des partenaires, jusqu'à un maximum de 10.000 € (modalités de reconnaissances à définir par le comité de suivi conjoint CSC).
- Sous la Sect. Plan d'information et de communication (*référence #3 p 151*). La recherche de partenaires et la création de partenariats qualifiés et stables sont des défis majeurs, qui devraient être pris en charge dès les premiers stades de la mise en œuvre du programme, avant que les appels ne soient lancés.
- Les langues à utiliser pour la mise en œuvre du programme sont l'anglais ou le français.

## 5 Projets standard

- Le Programme Opérationnel Conjoint IEV\_CTFMed décrit un système de gestion Orienté Résultats<sup>10</sup>
- Un projet standard doit se référer aux chapitres 2.4 et 2.5. du POC (Priorités, Résultats attendus et Indicateurs) et contribuer aux résultats attendus (Résultats (attendus), Activités à réaliser pour aboutir à ces résultats, (Une série d') indicateurs cohérents avec ceux du Programme, Moyen(s) de vérification/suivi/d'évaluation (analyses des risques et mesures d'atténuation).

### 5.1 Principales caractéristique de projet standard

- Un projet standard a un caractère de démonstration.
- Les actions proposées doivent avoir un caractère innovant pour les territoires concernés.
- Une implication étendue des acteurs/parties prenantes clés et des réseaux pertinents doit être recherchée.
- Les propositions de projet doivent contribuer au développement des politiques publiques sectorielles, nationales et régionales, en favorisant le transfert des bonnes pratiques et des résultats.

Avant de s'engager dans la préparation d'un projet, les partenaires doivent répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la valeur ajoutée transfrontalière que le partenariat est en capacité d'apporter à la zone de coopération ? Et pourquoi ?
- A quoi le partenariat entend-il aboutir par rapport à la PRIORITÉ retenue ?
- Quel est l'impact/changement escompté auquel le partenariat veut aboutir dans les territoires concernés et pour les groupes cibles ?
- Quels sont les moyens disponibles pour aboutir aux résultats attendus ? De quelles ressources (humaines, naturelles, financières) dispose le partenariat ? Quels types d'actions et de livrables sont nécessaires pour produire les résultats attendus ?

<sup>10</sup> Un tel système a pour but de réaliser des résultats maximum basés sur des conventions claires, mesurables et vérifiables établies au préalable. Dans une Gestion Orientée Résultats, les organisateurs fixent les objectifs, déterminent les priorités et rendent les ressources nécessaires disponibles: temps, argent et capacité de production. Toutes les conventions d'une même priorité seront SMART: Spécifiques, Mesurables, Ambitieux, Réaliste, Temporel. Le processus est à la fois descendante '*top-down*' et ascendante '*Bottom-up*'. Le partenariat mis en place dans un seul projet participe activement au POC et tous les projets d'une même PRIORITÉ participent à un même *cluster*, avec une mise en commun des connaissances et des expertises développées en travaillant en collaboration avec d'autres initiatives et projets pertinents.

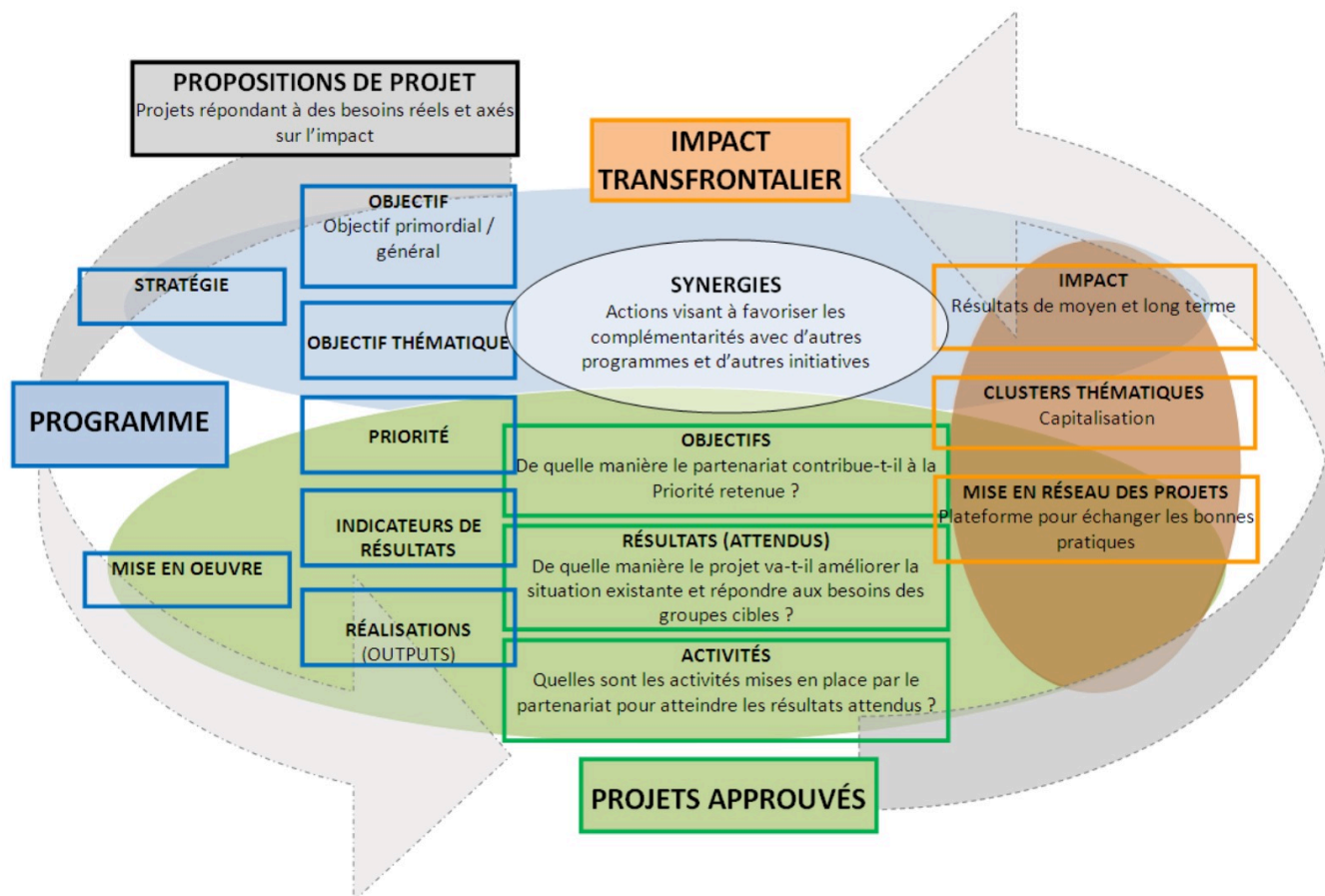


Figure 7: Contribution du projet standard au Programme Opérationnel Conjoint Référence # 6 p 11)

En s'engageant dans la préparation d'un projet, les partenaires doivent répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les résultats peuvent-ils perdurer sur le moyen et long terme ? (impact et durabilité)
- Comment les bonnes pratiques peuvent-elles être mieux appropriées par d'autres projets et dans d'autres contextes territoriaux de la zone de coopération ? (synergies)
- Dans quelle mesure les résultats des projets contribuent-ils au développement ou à la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles dans la zone de coopération ? (effet levier/multiplicateur)
- Dans quelle mesure les projets peuvent-ils développer davantage les connaissances existantes et proposer des exemples de bonnes pratiques ? (coût/bénéfice – résultat\_output/résultat opérationnel\_outcome).

Les partenaires incluront dans leur **plan de communication** un volet de capitalisation des résultats des projets visant à intégrer les résultats/acquis des projets dans les politiques, stratégies et plans d'action au niveau national et régional, ainsi qu'œuvrer à la sensibilisation des groupes cibles et des parties prenantes.

## 5.2 Éléments communs aux projets standard

Les éléments communs clairement définis dans la prise en compte sous la Sect. 2 .4. ci-dessus en matière de **coopération interculturelle**, *pour renforcer l'essentielle participation de la société civile*, et de **renforcement des capacités institutionnelles**, *pour renforcer le rôle des institutions locales en tant que catalyseur de développement local juste et inclusif pour le bien-être de la communauté*, sont décrits référence # 6 pp. 13-14). Il s'agit de : la Valeur ajoutée transfrontalière, le Ciblage, la Responsabilité en terme de contribution au POC, l'Innovation (selon l'état de l'art), la Cohérence (basée sur l'analyse rigoureuse des besoins des groupes cibles), l'Engagement (de toutes les parties prenantes concernées par les bénéfices mutuels), les Complémentarités (avec les politiques et initiatives nationales et/ou régionales), l'Impact (de moyen et long terme, au delà de la période de financement), la Durabilité (sur le plan financier, institutionnel, voire politique) la Capitalisation (dont les synergies et complémentarités avec d'autres projets/initiatives, les Contrôles environnementaux.

## 5.3 Rôles et responsabilités du demandeur et des partenaires

Toute proposition doit être faite par un Demandeur qui est responsable de la gestion, mise en œuvre et coordination des activités parmi les partenaires impliqués. Le Demandeur est directement responsable de la préparation et gestion du projet. Une fois le projet approuvé, le Demandeur devient le Bénéficiaire principal, coordinateur de projet et chef de file vis-à-vis de l'Autorité de Gestion. Le Bénéficiaire peut recourir à un chargé de gestion financière et un chargé de communication, qui devraient de préférence faire partie du personnel permanent du Bénéficiaire principal et avoir une expérience dûment justifiée (voir détails référence # 6 pp. 15-17).

## 5.4 Communication et visibilité

Tous les projets financés dans le cadre du Programme IEV CTF Med doivent intégrer des activités d'information et de communication destinées à sensibiliser les publics spécifiques ou généraux aux objectifs du projet et au soutien de l'UE / du Programme dans le pays ou la région concernés, ainsi qu'aux résultats et à l'impact de ce soutien. Les activités de communication sont obligatoires et essentielles sous la rubrique Groupe de Tâche 2 « Communication du projet ».

La stratégie de communication est reprise la section 4.7 du POC Référence #3 147-153. Les critères juridiques à prendre en considération, la conception des activités à reprendre sous le Groupe de Tâches 2, y compris un plan de communication énonçant les objectifs, les groupes cibles, les messages clés, les activités, le calendrier, le budget, les évaluations et la capitalisation, soutenue par le Programme et spécifique pour favoriser la diffusion et l'appropriation des résultats obtenus ainsi que le transfert des connaissances et des solutions spécifiques aux décideurs. Des actions spécifiques visant à encourager une contribution à l'élaboration des politiques devraient être prises en compte dans le formulaire de demande.

Pour accroître la visibilité de la communauté IEV CTF Med dans son ensemble, les logos et sites web du projet sont pris en charge par le Programme. Les coûts de développement de site web ou de production de logo ne sont pas éligibles.

## 6 Procédure de dépôt d'une proposition

Les propositions doivent être déposées exclusivement en utilisant le formulaire en ligne disponible à l'adresse <http://eform.enicbcmed.eu>. L'inscription du demandeur et des participants d'un projet au système est une condition préalable pour pouvoir compléter le dossier de candidature en ligne. Un modèle de Formulaire de demande non-contraignant est disponible en ligne pour préparer la requête.

Les demandes de subvention pour les projets standard sont déposées en une étape et doivent contenir :

- le Formulaire de Demande, la Cadre Logique et le Plan Financier (à compléter en ligne)
- les documents obligatoires (à télécharger sur le système)

Les réponses fournies dans la section « questions fréquemment posées » (FAQ) du site web du Programme seront considérées comme ayant un caractère obligatoire et contraignant.

Pour être éligibles, les propositions de projet doivent respecter les critères des Territoires, les critères de Dimension financière, les Critères spécifiques, les critères Éligibilité du Demandeur et des partenaires et les critères d'Éligibilité des coûts (voir section 4.3 *Référence # 6* pp 24-34).

Le consortium issu d'au moins trois pays, doit associer au moins un PMUE et un PPM. Il associera un MAXIMUM de trois partenaires provenant d'un même pays (*Référence # 6* pp 27).

Les études, les projets purement académiques ou portant sur une activité de recherche, ainsi que les conférences dites « uniques » sont **inéligibles**.

## 7 Documents de référence

Lors des phases de préparation et de mise en œuvre des projets, les demandeurs sont invités à consulter les documents ci-dessous, disponibles sur le site web du Programme ([www.enicbcmed.eu](http://www.enicbcmed.eu)) :

1. Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage. 17 p ;
2. Règlement d'exécution IEV CTF (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) no 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage. 77 p ;
3. Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée, et ses annexes, adopté le 17 décembre 2015 par Décision C(2015) 9133, 179 p. En ligne <http://www.enpicbcmed.eu/fr/enicbcmed-2014-2020/the-eni-cbc-med-programme> ;
4. Évaluation Environnementale Stratégique du Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée.
5. Programme IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020. Appel à propositions pour projets standard. 7 p. En ligne <http://www.enpicbcmed.eu/fr/enicbcmed-2014-2020/deposer-une-proposition-de-projet>
6. Programme IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée 2014-2020. Lignes directrices à l'attention des demandeurs. Premier appel à projets standard (version finale datée du 19.07.2017). 53 p. En ligne <http://www.enpicbcmed.eu/fr/enicbcmed-2014-2020/deposer-une-proposition-de-projet>
7. ENI CBC MED Programme 2014-2020. Annex 2. Indicative Monitoring and Evaluation plan. 126 p.

## 7.1 Documents clés

- **Texte de l'appel à propositions.** Version française. Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Appel à propositions pour projets standard. 7 p.
- **Lignes directrices à l'intention des Demandeurs.** Version française. Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Lignes directrices à l'attention des demandeurs. Premier appel à propositions pour projets standard. Version finale. 19.07.2017. 53 p.

## 7.2 Documents obligatoires à télécharger dans le formulaire de demande en ligne (section « Documents ») Check list

- Déclaration du Demandeur
- Déclaration du partenaire
- Déclaration des organisations internationales (à soumettre uniquement si une ou plusieurs organisations internationales sont impliquées dans le projet. Si une organisation internationale présente une proposition de projet en tant que Demandeur, elle devra aussi soumettre la « Déclaration du Demandeur » en plus de la « Déclaration des organisations internationales »)
- Déclaration du partenaire associé (à soumettre uniquement si un plusieurs partenaires associés sont impliqués dans le projet)
- Evaluation de la capacité financière. Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Premier appel a projets standard. 9 p.
- Grille d'auto-évaluation sur les aides d'Etat
- Calcul des coûts administratifs

## 7.3 Documents pour appuyer la préparation des propositions de projet

- **Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée**, et ses annexes, adopté le 17 décembre 2015 par Décision C(2015) 9133, 179 p.
- **Plan indicatif d'évaluation et de suivi.** ENI CBC Med Programme 2104-2020 Annex 2 Indicative Monitoring and Evaluation plan Final Adopted by the European Commission on 17 December 2015 Decision No C(2015)9133. 128 p
- **Evaluation Environnementale Stratégique.** Compressed folder
  - o Strategic Environmental Assessment – screening procedure – preliminary report. Crossborder cooperation within the European neighbourhood instrument (ENI) Mediterranean sea bassin programme. 2014-2020 towards tne new ENI CBC Med programme. 171 p.
  - o Strategic Environmental Assessment – screening procedure – Non-technical summary of the preliminary report. Crossborder cooperation within the European neighbourhood instrument (ENI) Mediterranean sea bassin programme. 2014-2020 towards tne new ENI CBC Med programme. 7 p.
- **Modèle du formulaire de demande.** Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Premier appel à projets standard. Modèle de formulaire de demande. Version 06.06.2017. Version finale. 37 p.
- **Note sur l'évaluation de la capacité financière du demandeur et des partenaires.** Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Premier appel à projets standard. Méthodologie pour évaluer la capacité financière (CF) du demandeur et des partenaires. 14 p.
- **Note sur l'évaluation des aides d'Etat.** Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Premier appel à projets standard. Note sur l'évaluation des aides d'état. 14 p.
- *Note sur les coûts éligibles (ce document sera publié très prochainement TO BE PUBLISHED)*
- **Glossaire.** Programme IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020. Lignes directrices à l'intention des demandeurs. Premier appel à projets standard. 7 p.

## 7.4 Documents publiés à titre d'information

- Modèle du Contrat de Subvention
- Modèle de la Convention de Partenariat



## 8 Tableaux synoptiques des besoins à moyen terme

### PRIORITÉ A.1.3. Tourisme durable dans nouveaux segments et niche (écotourisme et tourisme durable)

FORCES	BESOINS A MOYEN TERME (BMT)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tourisme est un pilier majeur de l'économie de la zone</li> <li>• Les voyages et le tourisme sont créateurs d'emploi et en 2012 ils ont contribué directement à 7,7 millions d'emplois et indirectement à près de 20 millions emplois (par le biais des activités auxiliaires)</li> <li>• Selon les chiffres de l'OMTNU, les projections de croissance sont élevées sur le long terme, et l'écotourisme est considéré comme un des segments à plus forte croissance de l'industrie touristique</li> <li>• La Méditerranée est dotée d'une vaste gamme de ressources naturelles et d'un patrimoine historique/archéologique/oenogastronomique</li> <li>• Il y a un consensus large sur l'importance de l'écotourisme et ses « effets positifs sur la génération de revenus, la création d'emplois et l'éducation et donc sur la lutte contre la pauvreté et la faim » ;</li> <li>• Le Maroc a facilité la récente approbation (2012) d'une résolution de l'ONU intitulée « Promotion de l'écotourisme pour l'éradication de la pauvreté et la protection environnement »</li> <li>• Investir dans l'écologisation du tourisme peut réduire les coûts d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager une vision commune, améliorer la coopération et former des alliances stratégiques entre les institutions méditerranéennes</li> <li>• Améliorer la durabilité des stratégies touristiques et des planifications conjointes (public, privé, organisations de la société civile) d'un tourisme durable</li> <li>• Diversifier les activités dans de nouveaux segments et niches, tels que l'<b>éco-tourisme</b> et le <b>tourisme solidaire</b></li> <li>• Développer un modèle de tourisme intégré (c'est-à-dire mieux intégré dans les contextes naturels, sociaux et économiques), y compris des outils de communication innovants et efficaces</li> <li>• Élaborer des politiques et des stratégies pour appuyer une meilleure répartition de la valeur ajoutée par le biais de partenariats locaux équitables</li> <li>• Améliorer l'e-marketing et aider l'adoption de formes innovantes de commercialisation et de marketing</li> <li>• Minimiser l'utilisation des ressources, la production de déchets, réduire l'impact du transport touristique</li> <li>• Conserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel</li> <li>• Faire participer le secteur privé dans le <b>tourisme vert</b></li> <li>• Aider la formation professionnelle en faveur du tourisme</li> <li>• Appuyer le renforcement des capacités et développer les ressources humaines au sein du secteur</li> <li>• Renforcer la participation et l'implication des communautés locales dans la gestion du tourisme</li> <li>• Soutenir les activités visant à souligner l'importance du tourisme pour le développement durable, comme choix de carrière et atténuation de la pauvreté</li> </ul>

## FAIBLESSES

- Fort positionnement sur le marché, qui n'est pas encore traduit en une image de marque distinctive (une Méditerranée => de nombreuses Méditerranées)
- Concentration sur un seul produit : tourisme « soleil, sable et plage », qui représente toujours la base du tourisme méditerranéen ; prévalence des destinations touristiques « low cost »
- Secteur extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs ; l'instabilité politique persistante et l'incertitude peuvent affecter les performances
- La saisonnalité de la demande affecte le secteur
- Une partie importante des revenus du tourisme ne bénéficie pas à l'économie de la région ou du pays hôte
- Les stratégies nationales ne reflètent pas toutes les priorités du tourisme durable ; absence d'éco-certification et de labellisation au niveau méditerranéen
- Environnement naturel de plus en plus en péril
- Pressions accrues sur les sociétés et le patrimoine culturel
- Croissance de l'impact des technologies de l'information et de la communication et des difficultés à y faire face
- Compétitivité réduite dans les PMUE, notamment en raison de coûts d'exploitation plus élevés ; besoin d'améliorer le cadre réglementaire (également par l'intermédiaire d'un personnel mieux qualifié) dans les PPM
- Émergence de nouvelles exigences sur les habitudes de consommation de touristes « nouveaux » (en raison de nouveaux marchés émetteurs)
- Concurrence entre destinations

**PRIORITÉ B.4.1. Soutenir les initiatives durables visant à trouver des solutions innovantes et technologiques pour accroître la gestion efficace de l'eau et encourager l'utilisation de ressources en eau non conventionnelles**

FORCES	BESOINS A MOYEN TERME
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau est une ressource renouvelable et un service important rendu à l'écosystème, comportant des fonctions importantes d'approvisionnement et de régulation.</li> <li>• Un certain nombre de processus et d'initiatives régionaux et internationaux ciblant l'eau sont en place (les Objectifs du millénaire pour le développement, le Sommet mondial pour les objectifs de développement durable, les Protocoles au titre de la Convention de Barcelone et du plan d'action pour la Méditerranée/PNUJ et la Stratégie pour le développement durable, etc.)</li> <li>• Au niveau européen, la directive-cadre sur l'eau (2000) a marqué une étape importante car elle a souligné l'importance de la gestion de l'eau par bassin fluvial - l'unité hydrologique et géographique naturelle - au lieu de dépendre des frontières politiques ou administratives</li> <li>• La plupart des pays méditerranéens se consacrent aux principes de la Gestion intégrée des ressources en eau et la plupart des pays ont par conséquent révisé leurs législations dans ce sens</li> <li>• L'accès des populations à l'eau potable se situe au-dessus de la moyenne mondiale (couvrant 90 % de la population)</li> <li>• Des progrès ont déjà été réalisés dans presque tous les pays de la zone du Programme à l'égard de l'efficacité globale de l'utilisation des eaux (domestique et irrigation combinées).</li> <li>• <b>Les eaux usées, si elles sont traitées de manière adéquate, constituent une opportunité</b></li> <li>• <b>Les technologies et pratiques non conventionnelles d'approvisionnement en eau (réutilisation des eaux usées traitées, usines de dessalement) ont déjà été soutenues dans la zone</b></li> <li>• Un Réseau méditerranéen des organisations de bassin, dont les membres comprennent entre autres Chypre, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, le Portugal, l'Espagne et la Turquie, existe déjà sous la forme du RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin) et encourage une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins fluviaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un soutien de l'application des approches du côté de la demande en gestion de l'eau, pour augmenter l'efficacité et l'utilisation durable de la ressource</li> <li>• Une réduction de l'eau non génératrice de revenus dans le système d'approvisionnement en eau</li> <li>• <b>Encouragement de l'utilisation d'un approvisionnement en eau non conventionnel (évaluant correctement les bénéfices et les risques), afin de réduire la pression sur les ressources en eau</b></li> <li>• Encouragement de la planification et de la coopération transnationale commune au niveau du bassin ou du sous-bassin, de manière cohérente et complémentaire par rapport aux autres initiatives régionales et internationales</li> <li>• Encouragement de l'intégration des objectifs de conservation des eaux, évaluation et gestion des risques d'inondation, et gestion des sécheresses, dans une coopération territoriale (locale) de soutien et de planification parmi les autorités locales à cet égard</li> <li>• Renforcement des capacités de l'administration à gérer les eaux de manière durable et efficace, à intégrer des interventions de demande et d'approvisionnement en eau, également par le biais de l'échange d'expériences pilotes et d'initiatives de coopération</li> <li>• <b>Encouragement de la participation des acteurs dans le processus de prise de décision concernant le secteur des politiques en matière d'eau et la planification des ressources en eau</b></li> <li>• <b>Soutien des initiatives visant à trouver des solutions innovantes et technologiques pour accroître l'efficacité de l'eau dans l'agriculture, et à travers des pratiques agronomiques améliorées</b></li> <li>• <b>Renforcement des mesures de soutien à la sensibilisation pour défendre la valeur de l'eau ; renforcement des partenariats locaux entre consommateurs et administrations en vue d'introduire des mesures d'économie d'eau</b></li> </ul>

## FAIBLESSES

- La disponibilité de l'eau dans le bassin méditerranéen est limitée et sa capacité à s'auto-générer varie en fonction de l'espace et du temps ; certains pays exploitent des ressources en eau non renouvelables
- Les ressources en eau sont distribuées de manière inégale à travers la Méditerranée, avec des pays sur les rives Sud et Est en situation de « stress hydrique »
- Le bassin méditerranéen est considéré comme un *point chaud* de la planète en termes de variabilité et de changement climatiques, et les scénarios de changement de climat pour 2050 prédisent une réduction des précipitations et une augmentation des températures, ce qui aura des répercussions supplémentaires sur la disponibilité de l'eau
- Les prélèvements d'eau - dus à l'accroissement de la population, à l'urbanisation et au développement économique - augmentent, et ceci pourrait mener à des pénuries d'eau dans les scénarios à long terme
- Les lacunes de l'utilisation des eaux affectent les secteurs de l'irrigation et de l'eau potable
- **Des règles en matière de gestion de l'eau ont principalement porté sur l'approvisionnement, pour étendre l'approvisionnement en eau à travers des projets d'infrastructures, et de manière très limitée du côté de la demande**
- La rareté de l'eau est exacerbée par une détérioration de la qualité de l'eau et le manque de gestion efficace de l'eau
- De nombreuses autorités locales en Méditerranée disposent de faibles capacités de planification, de gestion et de mise en œuvre en ce qui concerne la gestion de l'eau
- Une application de la législation et une gouvernance multi-niveaux insuffisantes affectent encore l'efficacité des politiques en matière d'eau
- Une implication de faible niveau des acteurs dans le processus de prise de décision concernant le secteur des politiques en matière d'eau et la planification des ressources en eau
- Manque de procédures de rationalisation en ce qui concerne l'utilisation d'outils innovants pour la gestion durable de l'eau
- Plus de 20 millions d'habitants n'ont toujours pas accès à des services d'eau améliorés
- L'ébauche finale de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée n'a pas encore été approuvée, pour des raisons politiques

**PRIORITÉ B.4.2. Réduire la production de déchets municipaux, promouvoir le tri sélectif à la source et l'exploitation optimale, notamment de la composante organique**

FORCES	BESOINS A MOYEN TERME
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Europe a réussi à dissocier la richesse et la croissance économique de la génération de déchets</li> <li>• L'UE a défini un certain nombre de politiques de gestion des déchets et émis des directives qui vont vers une meilleure harmonisation des législations sectorielles</li> <li>• L'importance des politiques de gestion des déchets judicieuses est partagée et reconnue dans les PPM, et reflétée dans un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>• Les PMUE disposent d'un savoir-faire managérial et technique, ainsi que de technologies, qui peuvent être partagés avec des pays du sud de la Méditerranée</li> <li>• Les déchets constituent une ressource</li> <li>• Une gestion judicieuse des déchets est essentielle pour garantir une efficacité des ressources et poursuivre une croissance durable</li> <li>• Les PMUE appliquent des systèmes de gestion des déchets intégrés, à l'aide de technologies et d'outils différents (les technologies d'enfouissement, conjointement avec l'incinération, le recyclage et la réutilisation) et ont une couverture de ramassage de 100 % des déchets municipaux solides</li> <li>• De grandes quantités de déchets municipaux organiques et issus de l'agriculture facilitent une plus grande diffusion des traitements biologiques, qui sont caractérisés par la quantité la plus faible de résidus de déchets à éliminer dans les décharges</li> <li>• La plupart des pays de la zone du Programme ont signé des conventions internationales sur les déchets (la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (1972) et son protocole MARPOL, et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination), et se sont engagés à lier les législations et réglementations nationales aux exigences internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les capacités institutionnelles pour planifier, mettre en place, surveiller et contrôler une gestion efficace des déchets</li> <li>• Établir un dialogue interinstitutionnel et des plates-formes d'échange de connaissances sur les bonnes pratiques de gestion des déchets (managériales, financières et économiques) pour tendre vers le développement harmonisé des capacités institutionnelles applicables dans l'espace du Programme</li> <li>• Augmenter la sensibilisation concernant les processus de gestion des déchets et le cycle de vie des déchets, afin d'améliorer la valorisation des matériaux et un changement de perspective dans le sens que les déchets ne sont pas complètement une charge, mais également une opportunité</li> <li>• Partager des cadres communs afin de préserver l'état du bassin méditerranéen (séquestration du CO2, valorisation des déchets toxiques)</li> <li>• Générer un ensemble de normes applicables en Méditerranée pour le recyclage et le compostage</li> <li>• Attirer l'attention du public sur l'importance d'une bonne gestion des déchets, avec une référence particulière au ramassage basé sur une collecte des déchets triés à la source</li> <li>• Réduire la génération de déchets municipaux</li> <li>• Augmenter l'utilisation des traitements biologiques, en vue de réduire la quantité d'ordures placées dans les décharges. Ceci implique un tri des déchets à la source et/ou un tri efficace des flux de déchets mélangés</li> <li>• Évaluer la capacité d'absorption du marché pour le compostage et les produits recyclés afin de définir des cibles réalistes pour diffuser les traitements biologiques</li> <li>• Éliminer l'élimination inappropriée des déchets, par l'établissement de manière progressive d'un mix adéquat de traitements et d'installations d'élimination des déchets</li> <li>• Minimiser l'incidence de l'élimination dans les décharges grâce à un tri</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Le centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) est opérationnel depuis de nombreuses années pour contribuer à prévenir et réduire la pollution des bateaux et à combattre la pollution en cas d'urgence</li> </ul>	<p>des déchets à la source et à l'amélioration du mix de traitements et des installations d'élimination des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les capacités des autorités portuaires et locales à gérer les déchets générés à bord des bateaux, par des politiques en matière de déchets en mer et sur terre intégrées et des plans en matière de gestion des déchets, et mettre en place un contrôle et une surveillance efficaces par le biais des systèmes de suivi TIC</li> <li>Partager les expériences sur le recyclage des déchets et des eaux provenant des industries traditionnelles (production d'huile d'olive, industrie du tannage, tourisme, etc.)</li> <li>Accroître la sensibilisation sur les risques associés à la santé pour les personnes récupérant des déchets et lancer des initiatives d'inclusion sociale (par ex. emploi alternatif, génération de revenus, etc.)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place d'une gestion efficace des déchets est plus difficile dans des zones où les capacités institutionnelles sont faibles</li> <li>Différentes législations et réglementations rendent difficile l'obtention d'une analyse factuelle et détaillée des déchets et l'établissement de politiques et de normes partagées au niveau méditerranéen</li> <li>Il existe un niveau inégal de développement entre les rives du nord et du sud de la Méditerranée, en termes de technologies appliquées, d'infrastructure et de systèmes de gestion</li> <li>La production de déchets municipaux augmente encore dans les PPM</li> <li>La génération de déchets municipaux dans certains PMUE (notamment Malte, Chypre, l'Italie et l'Espagne) doit encore être réduite pour se rapprocher de la moyenne des pays de l'UE</li> <li>Certains pays européens de la Méditerranée comptent encore beaucoup sur les décharges</li> <li>Une faible couverture de ramassage et une élimination inappropriée des déchets municipaux caractérisent les PPM</li> <li>Les déchets ne sont encore pas suffisamment valorisés en tant que ressource économique à la fois par le grand public et les entreprises</li> <li>Certains déchets ont une valeur de revente rentable qui n'est pas systématiquement exploitée, mais qui pourrait exploiter la totalité de la chaîne de valeurs des matériaux dans la perspective d'une analyse de cycle de vie</li> <li>Les zones rurales à faibles revenus sont caractérisées par une capacité réduite à payer des frais en faveur de la durabilité économique des systèmes de gestion des déchets</li> <li>Une faible sensibilisation sur l'importance d'une bonne gestion des déchets dans des zones rurales à faibles revenus rend plus difficile la mise en place d'initiatives en vue d'améliorer les normes de gestion des déchets</li> <li>La pollution volontaire par les hydrocarbures (causée par les bateaux) se produit en Méditerranée</li> </ul>	

### PRIORITÉ B.4.3. Soutenir les rénovations énergétiques économiquement rentables et innovantes en fonction du type de bâtiment et des zones climatiques, en mettant l'accent sur les bâtiments publics

FORCES	BESOINS A MOYEN TERME
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les énergies renouvelables (ER) représentent un avantage compétitif naturel pour la zone de coopération</li> <li>• Les ER ont le potentiel d'augmenter la sécurité énergétique des pays qui peuvent compter sur une ressource autochtone inépuisable</li> <li>• Il existe une demande énergétique croissante en Méditerranée, plus particulièrement dans les PPM</li> <li>• L'énergie solaire est plus importante que toutes les autres ressources énergétiques renouvelables</li> <li>• Des réseaux interconnectés entre les pays des rives Nord et Sud sont déjà en place et certains autres sont en cours de construction. Cela permettrait aux PPM d'exporter des ER en Europe et de profiter de tarifs de rachat européens</li> <li>• Les systèmes photovoltaïques peuvent être construits à proximité des consommateurs (par ex. sur des toits de bâtiments)</li> <li>• L'électricité solaire thermique et l'électricité solaire photovoltaïque font concurrence à la production d'électricité alimentée au pétrole dans les pays ensoleillés, généralement pour couvrir des pics de demande, et dans de nombreuses îles</li> <li>• Sur la base du rythme actuel de réduction des coûts, on s'attend à ce que l'énergie solaire atteigne une compétitivité à grande échelle dans moins de dix ans</li> <li>• Le photovoltaïque solaire hors réseau peut transformer la vies des personnes actuellement privés de l'accès à l'électricité</li> <li>• Les installations photovoltaïques solaires créent en moyenne sept fois plus d'emplois que les centrales au charbon pour produire la quantité équivalente d'heures en mégawatts</li> <li>• Les améliorations en matière d'efficacité énergétique offrent un grand potentiel pour les réductions des émissions de CO2 et des conditions plus abordables et moins chères pour les logements privés de personnes à faible revenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer un échange d'expériences sur une mise en place tangible et technique de projets sur les énergies renouvelables, ce qui permet aux administrations locales dans la région qui ont réalisé des projets sur les énergies renouvelables de fournir une formation aux pays voisins afin d'améliorer le partage d'expertise et d'expérience (également en se basant sur des résultats de projets de coopération de recherche, tels que le RESSOL-MEDBUILD ou d'autres dans le cadre du FP7)</li> <li>• Promouvoir la mise en place d'applications innovantes et diversifiées dans les régions cibles à travers un transfert de technologies transfrontalier, de savoir-faire et de bonnes pratiques sur l'énergie solaire</li> <li>• Soutenir une approche intégrée vers l'énergie solaire, en favorisant le déploiement de l'ensemble des technologies qui faciliteraient l'utilisation de l'énergie solaire</li> <li>• Améliorer la connaissance de la disponibilité du marché existant et le ratio comparatif coûts-bénéfices des technologies innovantes de référence pour des applications de construction décentralisées</li> <li>• Développer et mettre en place des programmes d'apprentissage sur l'énergie renouvelable à long terme conçus pour développer une masse critique de personnel formé localement avec des compétences techniques, particulièrement pour l'exploitation et la maintenance</li> <li>• Renforcer la coopération entre les centres de recherche, le secteur privé et les administrations publiques locales de l'EU et des PPM, également en vue de soutenir des actions innovantes dans le domaine des énergies renouvelables (avec une attention spécifique portée sur l'énergie solaire et les énergies de biomasse à partir des déchets de l'agriculture)</li> <li>• Identifier et quantifier les coûts et les bénéfices non techniques (c'est-à-dire sociétaux, économiques et environnementaux) des énergies renouvelables</li> <li>• Identifier et favoriser des mesures et des procédures visant à améliorer</li> </ul>

## FAIBLESSES

- Toutes les sources d'énergies renouvelables offrent divers avantages et risques environnementaux (parmi ces derniers, par exemple, la perturbation d'espèces d'oiseaux migrateurs et les impacts sur la valeur esthétique du paysage, les impacts sonores et visuels pour l'énergie éolienne ; concernant l'énergie solaire, les impacts comprennent l'utilisation de la terre et la perte de l'habitat, l'utilisation des eaux, et l'utilisation de matières dangereuses lors de la fabrication).
- Aujourd'hui, l'électricité solaire dans la plupart des marchés n'est pas encore capable d'être concurrentielle sans mesures d'incitation spécifiques
- Le développement des réseaux d'interconnexion reste un grand défi
- Il existe une faible connaissance des sources d'énergies renouvelables et de leur potentiel, par le secteur privé et le grand public en particulier dans les PPM
- Peu de pays jusqu'à maintenant ont élaboré des politiques globales. Le déploiement de technologies d'énergie solaire entraîne des coûts. Afin de résoudre ce problème, des mesures d'incitation adéquates et des politiques intégrées (aborder de manière holistique un autre secteur énergétique, tel que par exemple l'ensemble des politiques et des subventions publiques de l'énergie fossile) doivent être mises en place afin de créer un cadre de marché propice
- La consommation énergétique moyenne dans le secteur du bâtiment a augmenté d'environ 1 % par an depuis 1990
- Aucun système de financement international pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

les habitudes de consommation, en organisant des programmes de formation nécessaires ; soutenir les campagnes d'information visant à promouvoir des pratiques d'économie d'énergie, l'utilisation de l'énergie renouvelable, le renforcement de la construction et la promotion des « consommateurs intelligents »

- Examiner la faisabilité, les coûts et les bénéfices de l'introduction de réseaux intelligents dans des zones pilotes des PPM
- Soutenir l'échange d'expériences des administrations locales et le transfert d'innovation visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Définir et coordonner la mise en place de changements possibles dans la consommation d'énergie, les processus ou les systèmes d'équipement
- **Soutenir des approches rentables concernant les rénovations applicables au type de construction et à la zone climatique**





# Programme IEV CTF Med

## Premier appel à projets standard

### Modèle de Formulaire de Demande

06.06.2017

Version finale

*Noter que le Formulaire de Demande doit être rempli et déposé  
ENT via le formulaire en ligne qui sera publié sur le site web du  
Programme.*

Applicants are required to use this document ONLY as an off-line form to be acquainted  
with the sections of the e-form. The sections highlighted in red (e.g. drop down list, automatically  
highlighted) will be available and applicable on the e-form only. Applicants may find in this form the drop  
down list as a footnote.

## Biographie

Expert en sciences de l'environnement depuis plus de 30 ans, Eric Laitat fait d'abord carrière dans le monde académique. Ingénieur, puis Docteur en Sciences de l'Environnement, il publie un grand nombre d'articles scientifiques originaux qui sont listés dans cet index bibliographique. Il est également éditeur d'actes de colloques scientifiques, auteur d'une série d'ebooks et alimente en contenu plusieurs sites Internet consacrés à l'écologie et à l'environnement. On le reconnaît comme un auteur qui s'engage pour le développement durable.

Il effectue des missions pour de nombreuses institutions et organisations internationales. Les nombreux projets pilote dans lesquels il s'investit depuis 1982 le font voyager un peu partout autour de la planète, depuis la Belgique où il réside, en passant par Rio et Kyoto.

En 2003, il fonde EcoPilot, une société de conseil indépendant pour des écoprojets pilotes et l'aide au développement durable. Il s'investit davantage au service des acteurs locaux et régionaux dont il soutient le développement au travers de multiples percées environnementales.

Dans sa méthode de travail, il essaye d'abord de partager avec ses clients une vision globale du problème environnemental à aborder. Il les accompagne ensuite dans la définition d'un éco-projet adapté qui servira au mieux les objectifs recherchés et identifie des instruments et mécanismes de financements européens et internationaux pour développer des solutions qui allègent l'empreinte environnementale et le bilan carbone.

Il a analysé et accompagné à ce jour plus de 450 éco-projets. Sa force est dans la maîtrise des connaissances et outils qui donnent des impulsions à l'éco-innovation et l'écoconception.

Son ambition est d'associer une maîtrise théorique avec des méthodes scientifiques concrètes afin de travailler - enfin - en réseau, à l'échelle du Monde, et d'œuvrer utilement au développement d'une Économie verte et prospère dans l'intérêt de tous.



## Contacts

Pour plus d'informations sur les services de EcoPilot, y compris la recherche syndiquée et la recherche adaptée à votre développement :

**T** : +32 81 22 16 64

**M** : +32 476 522 156

**E** : [eric.laitat@ecopilot.be](mailto:eric.laitat@ecopilot.be)

**Skype** : ecopilotbe

TVA BE 0889.770.706